

Ce travail est ennuyeux sans doute ; mais, quand on a l'eau sous la main, en employant quelques minutes chaque jour, jusqu'à ce que les premières feuilles soient développées, on assure la récolte et on est bien dédommagé de sa peine.

Ce bassinage consiste à arroser très-légerement avec un arrosoir à pomme ou grille, percée de trous très-petits ; dix pintes d'eau suffisent à chaque fois pour une surface de 30 à 40 pieds carrés. C'est en tenant pour ainsi dire constamment humides les deux premières feuilles séminales, nommées aussi cotylédonaire, que l'on parvient, sinon à détruire les insectes, du moins à les éloigner.

On cesse les bassinages quand les plantes sont pourvues de quelques feuilles ; mais si le temps est sec, il n'en faut pas moins arroser copieusement une fois tous les deux jours pour maintenir la terre dans un état d'humidité convenable.

Souvent, lorsque le soleil se montre brillant et chaud après la pluie, les altises apparaissent tout à coup ; il faut s'empressez alors de faire plusieurs bassinages, sans quoi l'on perdrait à peu près tous ses semis en quelques heures.

Voilà bien des années que je pratique les bassinages, et j'obtiens des plants de choux, des raves et des navets à volonté ; autrefois, cela m'était impossible, dans les étés secs et chauds, parceque je négligeais l'emploi de ce moyen que je recommande aujourd'hui.

Je fais chaque année des essais comparatifs sur des semis de raves, et j'obtiens des résultats extraordinaires : une planche de six pieds de largeur, dans laquelle se trouvent des raves, est baignée d'un côté quatre ou cinq fois dans la journée, tandis que l'autre côté est arrosée une fois tous les jours, selon qu'il fait plus ou moins sec ; du côté arrosé, les raves sont mangées au fur et à mesure qu'elles sortent de terre, et, quand il en échappe quelques-uns, les feuilles ressemblent à de la dentelle, tant elles sont criblées de trous ; du côté baigné, j'ai des raves superbes, avec un beau feuillage.

Dans quelques jardins, favorisés par leur position sans doute, les altises font peu de mal ; mais, dans beaucoup d'autres, il est beaucoup difficile d'obtenir en été les plantes ci-dessus désignées. Le remède que je venis d'indiquer étant à la portée de tout le monde, on peut, en l'appliquant réussir partout.

VARRIER.

Mesures préventives contre le choléra.

Nos campagnes sont menacées d'un fléau qui a jeté le deuil dans toute l'Europe en faisant des milliers de victimes. A New-York, il a été réprimé, temporairement au moins, par les mesures préventives les plus sévères et nous n'avons qu'à adopter les mêmes moyens pour arriver aux mêmes résultats. C'est malheureusement trop à craindre que le choléra envahisse le continent américain aux arrivages du printemps et c'est dans le but de le combattre

qu'une commission médicale, après avoir siégé à Québec, recommande les mesures préventives que nous publions aujourd'hui pour la sécurité de nos villages et campagnes. Rappelons-nous qu'il vaut mieux prévenir le mal que d'avoir à le guérir. Voici le rapport :

Votre commission croit devoir recommander aux individus les moyens suivants, comme étant les plus efficaces pour se préserver du choléra :

I. Suivre ses habitudes ordinaires, pourvu que ces habitudes soient conformes aux règles d'un saine hygiène. Ces règles d'hygiène consistent, entre autres, pour le cas qui nous occupe :

1° A ne faire d'excès d'aucun genre dans le boire ou dans le manger ;

2° A s'abstenir rigoureusement de toute substance alimentaire ou de tout liquide, qui, d'ordinaire, amènent un dérangement de l'estomac ou des intestins.

Il est impossible de préciser aucune règle absolue à cet égard. Votre commission, pour ne pas entrer dans des détails trop étendus, se contentera d'indiquer seulement quelques-unes de ces substances :

(a) Un très grand nombre de fruits, surtout lorsqu'ils ne sont pas parvenus à pleine maturité, tels que pommes, cerises, etc. ;

(b) Légumes mangés crus, tels que les concombres, melons, salades de toutes espèces, etc., etc. ;

(c) Plusieurs autres légumes mangés cuits, tels que petits pois verts, pommes de terre nouvelles, etc., etc.

Parmi les autres aliments, la commission se contentera de signaler, comme devant servir de types pour les autres de même catégorie : les boudins, le saumon frais, les anguilles, etc., etc., pâtisseries de toute espèces, etc., ; enfin, tous les aliments reconnus comme indigestes et comme pouvant amener un dérangement de l'estomac et des intestins.

II. Propreté des habitations, aération fréquente par l'ouverture des fenêtres.

III. Eviter de s'exposer à des refroidissements subits, lorsque le corps est en sueur. S'abstenir, par conséquent, de l'eau très-froide, telle que l'eau à la glace, surtout lorsque le corps est en sueur et que cette sueur a été provoquée par un exercice violent. La meilleure boisson est de l'eau pure et fraîche qu'il faut bien s'abstenir de faire bouillir avant de la boire ; l'eau bouillie étant indigeste et malsaine.

IV. Les casernes, les écoles, les collèges, les convents et, en général, tous les lieux où il y a agglomération de personnes, donnant plus de prise à l'action de l'épidémie, exigent de la part des chefs de ces établissements une surveillance de tous les instants. C'est dans ces maisons surtout, qu'il faut des soins scrupuleux de propreté et un système régulier de ventilation. Pour plus de sûreté même, votre commission croirait devoir conseiller de vider ces établissements à la première nouvelle de l'apparition du choléra.

V. De l'aveu de tous les médecins, une attaque de choléra se déclare rarement d'emblée ; elle est précédée ordinairement de certains symptômes prémonitoires, tels

que diarrhée, coliques, vomissements, etc. etc. Votre commission croit devoir recommander expressément aux personnes qui ressentent les premières atteintes de ces symptômes de ne pas perdre un seul instant et d'y mettre fin le plus tôt possible. En règle très-générale, la maladie, dans cette première période, ne résiste pas à des soins bien étendus, et pour peu que ces symptômes soient laissés à eux-mêmes, ils ne tardent pas à dégénérer en choléra véritable. En attendant l'arrivée du médecin, votre commission ne croit devoir faire qu'une seule recommandation aux personnes atteintes de ces symptômes ; s'abstenir de toute substance alimentaire et garder le repos.

VI. Votre commission croit devoir recommander à toutes personnes de n'ajouter aucune foi à l'efficacité de ces drogues, recettes, etc., que le charlatanisme ne manque pas d'exploiter dans ces temps d'épidémie et qui font négliger les traitements rationnels. Egalement, on doit bien se convaincre qu'il n'y a aucune drogue ou recette, ni aucune substance odoriférante, etc., qui puisse éloigner le choléra ; et que mettre sa confiance dans ces prétendus spécifiques c'est s'exposer à négliger les saintes lois de l'hygiène, seul préservatif efficace.

VII. Les craintes exagérées, les précautions excessives doivent être également évitées. Le calme de l'esprit, le courage, la confiance, sont les dispositions morales les plus efficaces à opposer au choléra. Il faut se rappeler que si l'on se conforme aux règles d'une saine hygiène, on a toutes les chances possibles d'échapper à la maladie.

ANNONCES.

MAGNIFIQUE

TERRE A VENDRE.

UNE MAGNIFIQUE TERRE, dans la paroisse de St. Aimé, District de Richelieu, sur la rivière Yamaska, bien connu pour être le District le plus favorable pour l'agriculture dans le Bas-Canada, contenant 180 acres, dans un état de culture excellent, avec habitation spacieuse et commode, maison de ferme, étable et grange ; le tout dans le meilleur ordre. Cette terre est très-avantageusement située. Un bateau à vapeur voyage régulièrement entre St. Aimé et Montréal, dans l'été, et cette ferme n'est qu'à quelques milles de distance du dépôt du chemin de fer du Grand Tronc, à St. H. acinthe, donnant ainsi au cultivateur le choix des meilleurs marchés canadiens ou américains, pour y vendre ses produits. Il y a une réserve de bois sur cette terre suffisante à perpétuité, et de l'eau à volonté. Sous tous les rapports cette ferme offre la plus belle occasion que l'on puisse trouver pour y investir son argent d'une manière avantageuse.

Conditions de paiement très-libérales.

S'adresser au propriétaire E. J. CHARLTON, à Québec, ou à J. CREBASSA, écuyer, N. P., Sorel, ou à F. X. PRATTE, écuyer, N. P., Stanfold.

1er mai 1866